



CAHIER LOCAL

Amiens Métropole SOMME

Maison des associations



Un observatoire local de la vie
associative pour comprendre et
agir collectivement



les associations d'Amiens Métropole

Malgré des progrès réalisés, les associations sont encore assez mal connues car elles échappent au système officiel de connaissance statistique. L'importance croissante du rôle joué par les associations, à la fois dans la société, dans l'économie française et dans la vie locale, conduit cependant les acteurs économiques et sociaux à vouloir mieux connaître et mesurer le secteur associatif. La démarche entreprise par le Réseau National des Maisons des Associations s'appuie sur le constat de ce manque d'information et de la nécessité de mieux connaître les associations et leurs évolutions pour pouvoir mieux répondre aux besoins et mieux accompagner le monde associatif.

Pour éviter les écarts introduits par des méthodologies différentes, qui expliquent encore trop souvent une grande part des différences constatées entre les tissus associatifs locaux, le RNMA a construit une méthodologie commune, fruit d'une expérimentation de terrain. Au fil de cette expérimentation, le RNMA a progressivement élaboré un cadre garantissant la qualité technique et déontologique de la démarche d'observation.

Viviane Tchernonog, CNRS

Premiers repères sur	3
Introduction	4
La communauté d'agglomération d'Amiens Métropole	5
Des créations d'associations spécifiques au territoire	6
Amiens Métropole et le dynamisme de création dans le secteur associatif	6
Le profil des associations d'Amiens Métropole	7
Un tissu associatif entre jeunesse et maturité	7
Un tissu associatif organisé en direction d'un large public.....	7
Une aire d'intervention au-delà du local	8
Un investissement à dominante sociale	8
Des activités associatives aux dimensions disparates	9
Des associations aux moyens d'action divers	9
Le financement des associations sur Amiens Métropole.....	10
L'emploi dans les associations d'Amiens Métropole	11
Un réel impact sur le territoire	11
Les caractéristiques de l'emploi associatif sur Amiens Métropole.....	12
Gouvernance et bénévolat	14
Qui sont les bénévoles dirigeants des associations.....	14
Le bénévolat dans les instances de décision (conseil d'administration et bureau).....	14
Les attentes et demandes des associations.....	15
Résumé	17
Des constats proches des observations nationales.....	17
Des constats plus spécifiques à Amiens Métropole	17



Introduction

Le présent travail d'observation de la vie associative sur le territoire d'Amiens Métropole s'inscrit dans une démarche initiée par le Réseau national des maisons d'associations (RNMA) dont est membre la Maison des associations d'Amiens Métropole (MAAM). Partant du constat du peu d'outils d'analyse du tissu associatif au niveau local ainsi que la nécessité de connaître au plus près les évolutions des associations, le RNMA a élaboré dès 2007, en lien avec le CNRS et le Centre d'économie de la Sorbonne, une méthodologie permettant de dresser un panorama détaillé du tissu associatif d'un territoire.

L'année 2012 a vu la naissance du premier Observatoire local de la vie associative sur Amiens Métropole. Ce projet, porté par la MAAM et soutenu par les services de l'État (DRJSCS et DDCS) et Amiens Métropole, a débuté par une vaste consultation auprès de l'ensemble des associations de la métropole amiénoise. Le travail de l'équipe salariée de la MAAM s'est fait en concertation avec un Comité de pilotage créé pour l'occasion et regroupant les partenaires institutionnels (DRJSCS, DDCS, Conseil régional, CPCA, CRESS, Amiens Métropole, CCAS).

Les analyses réalisées dans ce document s'appuient principalement sur trois sources de données :

- Les enregistrements des créations d'associations disponibles sur le Journal Officiel
- Les données relatives à l'emploi associatif fournies par l'Insee
- Les résultats de l'enquête conduite auprès des associations d'Amiens Métropole à partir du questionnaire commun construit par le RNMA

La MAAM a mené, de la sorte, une grande enquête auprès des associations de la métropole amiénoise. Un questionnaire, conçu par le RNMA et complété par la MAAM de cinq questions spécifiques, a été envoyé à près de 2 500 associations actives sur le territoire et mis en ligne dès juin 2012. Près de 260 questionnaires nous sont parvenus dont 253 exploitables¹. Le taux de réponse (autour de 10%) et le croisement de certains résultats avec les données statistiques officielles nous permettent d'avancer que les résultats ont un taux de fiabilité correct.

Cet échantillon a permis d'esquisser un premier profil des associations d'Amiens Métropole. Les associations employeurs ont été nombreuses à répondre entraînant une surreprésentation de leur part. Comme sur les autres observatoires de la vie associative s'inscrivant dans la démarche du RNMA, les associations du territoire qui ont des salariés sont généralement plus nombreuses à répondre au questionnaire. On peut présumer que les associations employeurs sont habituées et plus sensibles à l'intérêt de ces démarches statistiques. Pour prendre en compte cette situation, nous distinguons dans l'analyse, à chaque fois que cela est nécessaire, structures employeurs et associations sans salariés. Concernant la répartition géographique des associations répondantes à l'enquête, 85 % sont situées dans la ville-centre du territoire (la ville d'Amiens) et 15% sont situées sur les autres communes de l'agglomération. Cette répartition des associations répondantes correspond quasiment à la répartition des établissements employeurs du secteur associatif selon l'Insee².

¹-Les questionnaires partiellement remplis ou présentant des problèmes de compréhension ou de cohérence n'ont pas été pris en compte.

²-Suivant les données Insee-Clap 2010, détaillées plus loin dans ce cahier, 80% des établissements employeurs du secteur associatif de la métropole amiénoise sont situés sur la ville d'Amiens.



La communauté d'agglomération d'Amiens Métropole

La communauté d'agglomération d'Amiens Métropole s'est créée au 1^{er} janvier 2000 et comptait à l'origine 20 communes. Au 1^{er} janvier 2003, elle s'est étendue à 33 communes avec l'arrivée de la communauté de communes du Sud Amiénois. Elle regroupe une population d'environ 175 000 habitants, soit 31% de la population du département pour 5% de sa superficie. Amiens est, par ailleurs, la capitale de la région Picardie et la préfecture du département de la Somme

Parmi les communes qui forment la métropole, au-delà d'Amiens qui rassemble environ 134 000 habitants, 7 communes ont plus de 2 000 habitants (dont 1 seule - Longueau - compte plus de 5 000 habitants). Le territoire est un mix d'urbain avec une majorité de rural. Certaines communes sont parfois de très petite taille (9 communes de moins de 500 habitants). La densité de population de la ville-centre est 5 fois supérieure à celle de la Métropole : 2 700 habitants au km² pour la ville d'Amiens contre 565 pour la communauté d'agglomération. Cette situation, centralisée et concentrée, explique un certain nombre des résultats présentés dans ce cahier.

À titre d'information et pour une meilleure compréhension des résultats, voici une présentation de la nomenclature utilisée par les observatoires locaux de la vie associative regroupant les associations en 10 secteurs :

Action caritative et humanitaire : associations actives en direction de toutes les personnes en difficulté, en situation de rupture, au niveau national ou international.

Action sociale : établissements sociaux ou médico-sociaux (accueil des handicapés, centre social), aide familiale à domicile, garde d'enfants, personnes âgées (maisons de retraite, foyers logements, aide-ménagère), jeunes ou adolescents (prévention spécialisée, foyers jeunes travailleurs).

Santé : établissements de type hospitalier, dispensaires, centres de santé, associations de soins à domicile.

Opinion, expression, défense des droits, des causes : associations de quartier, d'habitants, de défense du cadre de vie, associations de consommateurs, de défense de l'environnement et de connaissance du patrimoine naturel, associations civiques, de défense d'une cause, de défense des minorités, syndicats professionnels.

Loisirs : équipements de type socioculturel, associations de tourisme social, maisons, camps ou colonies de vacances, associations d'éducation populaire, mouvements de jeunesse.

Éducation, formation professionnelle, insertion : établissements d'enseignement initial, centres de formation permanente, associations intermédiaires, insertion et aide aux chômeurs.

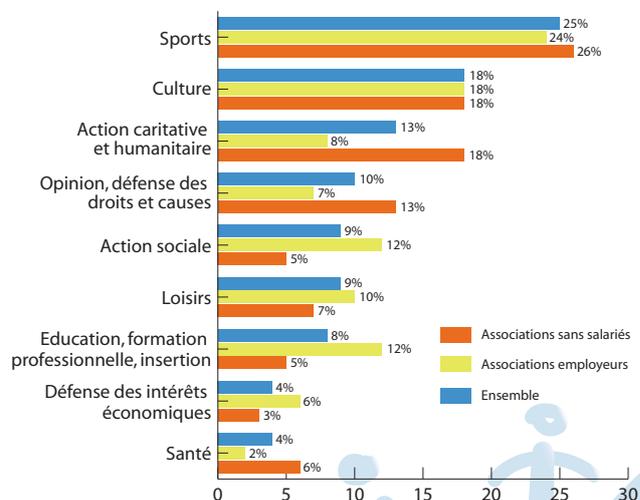
Sports : clubs sportifs, clubs omnisports, chasse et pêche

Culture : musées, monuments, cinémas, bibliothèques et médiathèques, établissements culturels du type maisons de la culture, centres d'action culturelle, salles de spectacles, centre de congrès, organisation de spectacles vivants, préservation du patrimoine culturel, petits clubs culturels.

Défense des intérêts économiques, services aux entreprises, développement local, gestion d'une activité ou mise en commun de moyens : syndicats d'initiative, agences de développement local, promotion du tourisme et de la vie locale, gestion des services locaux (transports, services urbains, aménagement local), services aux associations.

Les associations d'Amiens Métropole ont des domaines d'intervention extrêmement diversifiés. On observe que les trois premiers secteurs d'activité où s'investissent les associations répondantes à l'enquête sont le sport, la culture ainsi que l'action caritative et humanitaire. À propos de la répartition par secteur d'activité de l'échantillon de répondants on note quelques différences avec les mesures du secteur associatif établies au niveau national. On constate une surreprésentation³ des secteurs de l'action caritative et humanitaire ainsi que, dans une moindre mesure, du secteur de l'éducation-formation. On note aussi une sous-représentation des secteurs du loisir, de la santé et de la défense des droits et causes.

Secteurs d'activités des associations d'Amiens Métropole (en%)



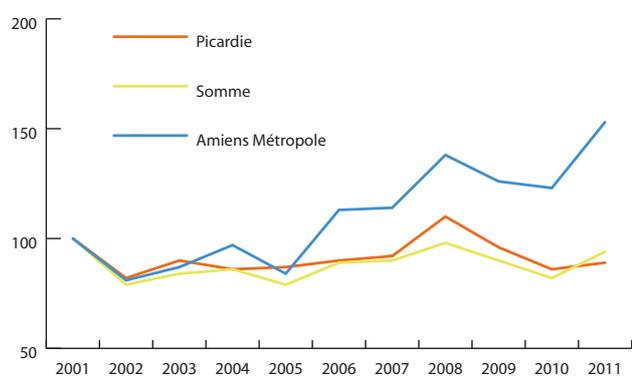
Source : Enquête "Observatoire de la vie associative d'Amiens Métropole" 2012

Des créations d'associations spécifiques au territoire

Amiens Métropole et le dynamisme de création dans le secteur associatif

Avec plus de 1900 associations nouvellement créées entre 2001 et 2011, le territoire d'Amiens Métropole représente plus du tiers des nouvelles structures associatives de la Somme et un peu plus de 10% des créations régionales.

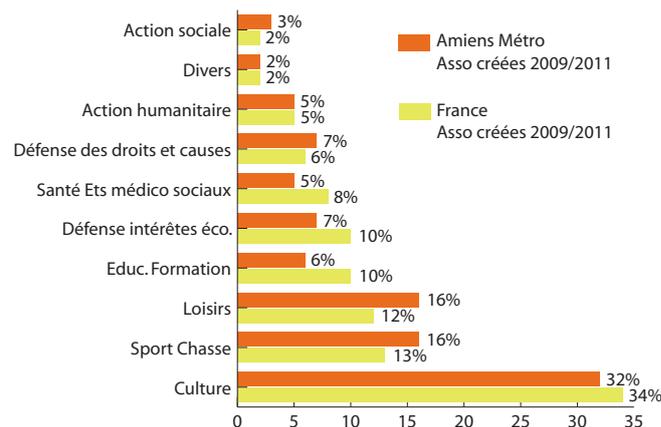
Evolution du nombre de créations d'associations entre 2001 et 2011 (base 100 en 2001)



Sources : JO déclarations créations d'associations loi 1901 et Insee recensement de la population - chiffres 2009. Traitement Observatoire de la Vie Associative d'Amiens Métropole.

La Métropole amiénoise est marquée par un dynamisme associatif nettement supérieur à ceux du Département et de la Région. Il se retrouve néanmoins très légèrement inférieur à celui de la France avec une moyenne de 11 créations d'associations pour 1000 habitants. Avec 194 associations en moyenne créées par an, le territoire d'Amiens Métropole démontre une dynamique de création importante. Il est à noter que cette dynamique s'est maintenue malgré la crise économique et sociale. En effet, le taux de création d'associations reste élevé sur la période 2009-2011. L'action culturelle est le domaine le plus créateur du secteur associatif. Il représente 34 % du total des créations d'associations comptabilisées durant les trois dernières années. Pour autant, ce sont les créations de structures dans les domaines de l'éducation/formation et de la défense des intérêts économiques (respectivement 10% du total) qui marquent la spécificité du paysage associatif local. Ce sont, en effet, des domaines dont les niveaux de créations d'associations sont supérieurs à ce qui est observé à l'échelle nationale.

Nombre d'associations créées entre 2009 et 2011 par secteurs d'activité (en %)



Source : Journal Officiel

Les 3 secteurs traditionnels de la création associative que sont la culture, le sport et les loisirs représentent 60% des nouvelles structures. Cependant on peut noter que les secteurs du sport et des loisirs affichent un dynamisme moindre par rapport au niveau national.

Sur ces faits, il faut préciser que les créations d'associations ne représentent pas le paysage associatif existant d'un territoire mais donnent des indications sur les domaines d'activité privilégiés à un moment donné. Les créations d'associations sont, par ailleurs, dans leur majorité le fait d'associations de petite taille, sans salarié et sans budget. Là où le secteur associatif est bien structuré, on aura tendance à constater moins de créations d'associations. Les secteurs du sport et de la culture ont ainsi une histoire conséquente sur le territoire⁴. De la même manière, le faible nombre de créations d'associations dans le secteur social peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'un secteur structuré de longue date. On y retrouve d'anciennes structures, souvent de grandes tailles et employeurs. Nous pouvons ajouter à cela que le secteur social est souvent en lien avec les acteurs publics. Les contraintes réglementaires et techniques s'y afférant peuvent, par ailleurs, constituer un frein et limiter la création.

Au regard de cette dynamique de création, nous pouvons avancer le chiffre approximatif de 3200 associations actives sur Amiens Métropole.

⁴- Voir notamment à ce sujet, les travaux de l'Observatoire de la culture en Picardie et le numéro 47 de leur lettre d'information "Le petit belvédère" consacrée à la vie culturelle à Amiens parue en septembre 2009. Pour le secteur du Sport, se reporter à l'enquête auprès des clubs de la métropole amiénoise réalisée en 2005 par l'Osam en partenariat avec l'Upjv où l'on observe que la majorité des clubs ont une année de création antérieure à 1988.

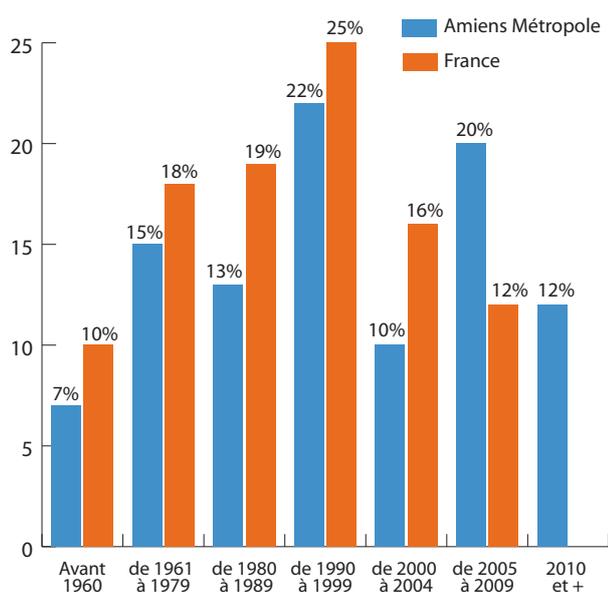
Combien d'associations sur Amiens Métropole ?

Le chiffre de 3 200 associations actives sur le territoire d'Amiens Métropole est une estimation. Il est présenté sous forme d'approximation. Selon Viviane Tchernonog, le nombre d'associations est de plus en plus difficile à mesurer. Il ne peut être obtenu par simple soustraction entre les associations créées et les associations disparues, notamment parce que la dissolution d'une association ne fait pas l'objet d'une obligation de déclaration. Par ailleurs, nous avons utilisé plusieurs méthodes de calcul pour estimer le nombre d'associations vivantes. C'est au regard des différents résultats que nous proposons cette estimation.

Le profil des associations d'Amiens Métropole

Un tissu associatif entre jeunesse et maturité

Date de création des associations d'Amiens Métropole (en %)



Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009
Enquête "Observatoire de la vie associative d'Amiens Métropole" 2012

Parmi les associations qui ont répondu à l'observatoire d'Amiens Métropole, on note une forte présence des jeunes structures en comparaison des données relevées sur d'autres territoires par l'enquête RNMA⁵. Cependant il faut noter que la majorité des associations répondantes ont plus de 10 ans de fonctionnement à la date de l'enquête.

La créativité est un trait dominant de ce paysage associatif. Seulement 8% des associations indiquent

que la date de leur création correspond à la reprise d'une autre association. Les créations d'associations correspondent, pour une grande part, à de nouvelles structures ce qui peut renforcer l'impression d'une forte présence de jeunes associations sur la Métropole.

Un tissu associatif organisé en direction d'un large public

Les associations répondantes s'adressent, dans leur ensemble, à des publics de tous types quelles que soient les caractéristiques d'âge, de milieu social ou de degré de vulnérabilité des personnes. La situation semble toutefois un peu plus contrastée sur la question de l'âge des publics avec un poids plus lourd des activités destinées à un public adulte. On peut signaler, à ce sujet, le poids très faible des activités destinées spécifiquement aux personnes âgées.

Le tissu associatif d'Amiens Métropole apparaît structuré et agissant en réseaux : 71% des associations déclarent adhérer à des réseaux ou des groupements d'associations. Ce chiffre, supérieur à ce qui a été observé dans l'enquête RNMA (59%), est d'autant plus important si l'on tient compte de la forte représentation des jeunes associations. Une partie de l'explication se trouve dans la présence des associations du secteur sportif qui sont de loin les associations les plus fédérées.

Ce niveau très élevé d'adhésion trouve certainement une autre partie de son explication dans une spécificité du territoire. Nombre de sièges de fédérations se trouvent sur Amiens Métropole. Des structures d'appui et d'accompagnement sont aussi présentes en nombre important comme, par exemple, la CPCA, le CRAJEP, le GAP, l'OSAM, le CDOS, Profession Sport 80, la MAAM ou l'EPI⁶. On peut rappeler à ce sujet que la ville d'Amiens remplit la fonction de capitale régionale. Cette situation de proximité facilite et favorise l'adhésion à ces groupements associatifs.

L'apport et l'échange d'informations sont les premières attentes exprimées par les associations, quel que soit leur type, lorsqu'elles adhèrent à des réseaux. Les attentes se différencient ensuite selon que l'association ne fonctionne que sur le bénévolat ou selon qu'elle a recours à des professionnels salariés. La mise en commun des moyens est beaucoup plus attendue par les associations de bénévoles. À l'inverse, les associations employeurs attendent plutôt, de la part des réseaux, une coordination des démarches.

⁵-RNMA, Les observatoires de la vie associative, Cahier national, 2009.

⁶-CPCA : Conférence permanente des coordinations associatives, Crajep : Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire, GAP : Groupement des associations partenaires, OSAM : Office des sports Amiens Métropole, CDOS : Comité départemental olympique et sportif, MAAM : Maison des associations d'Amiens Métropole, EPI : Espace picard pour l'intégration.

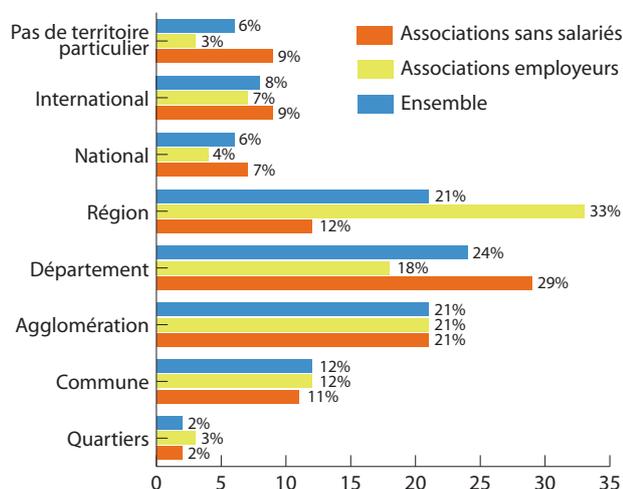
Une aire d'intervention au-delà du local

Le rayonnement des associations est assez peu tourné vers le local : seules 14% des associations interviennent au niveau communal ou infra-communal. Le cadre de l'agglomération est beaucoup plus investi par le secteur associatif (21% des associations).

Près d'une association sur quatre intervient à l'échelle du département et environ une association sur cinq intervient au niveau de la région. Les associations sans salariés interviennent majoritairement au niveau de l'agglomération et du département. Les associations employeurs, quant à elles, interviennent majoritairement au niveau de l'agglomération et de la région.

Ce sont les associations de sport qui interviennent majoritairement au niveau de l'agglomération. Les associations sportives sont aussi présentes au niveau départemental avec les associations caritatives/humanitaires et les associations de défense des droits et causes. Au niveau régional, les associations du secteur culturel et du secteur éducation/formation professionnelle et insertion sont davantage présentes.

Aire d'intervention des associations d'Amiens Métropole (en %)



Source : Enquête "Observatoire de la vie associative d'Amiens Métropole" 2012

Un investissement à dominante sociale

Pour l'ensemble des associations répondantes à l'enquête, on constate que ce qui motive la création de l'association est majoritairement la défense d'une cause ou d'un intérêt général (52%). Les associations répondantes mettent en avant ensuite le fait

de structurer un groupe existant et celui de répondre à des besoins non satisfaits. Ces deux motifs réunissent chacun un peu plus d'une association sur trois. Les deux derniers motifs de création évoqués par les associations sont le fait de répondre à la demande des pouvoirs publics (12% de l'ensemble des associations répondantes mais 18% des associations employeurs) et la volonté de créer un ou plusieurs emplois dont celui du ou des porteurs du projet (19 associations l'ont évoqué soit 8% de l'échantillon).

Concernant plus précisément le projet associatif et la façon dont les associations appréhendent leur action, on observe un poids conséquent des associations de membres.

Les associations déclarent ainsi en premier lieu que leur action vise à la satisfaction des besoins de leurs membres. La deuxième logique de leur projet associatif est de participer à une mission d'intérêt général. Ce dernier ressort de l'action des associations apparaît avant celui de satisfaire à une passion commune de ses membres. Le quatrième trait marquant de l'action des associations est de témoigner d'une réflexion ou d'une revendication citoyenne. Viennent ensuite les actions de solidarité qui est la marque des associations davantage orientées au bénéfice de personnes extérieures (les bénéficiaires de l'action sociale, du médico-social, de l'action caritative et humanitaire). La défense des revendications spécifiques ou locales est la dernière des priorités mise en avant dans l'action des associations. Au travers de ces logiques d'action, on peut envisager un tissu associatif local où les actions militantes tiennent une bonne place.

Logique générale des projets associatifs (en % des répondants – plusieurs réponses possibles)

	Oui	En partie	Non	Nombre de répondants
Satisfait les besoins de ses membres usagers	65%	28%	6%	243
Vise la réalisation d'une passion commune de ses membres	57%	22%	21%	231
Défend une revendication spécifique	27%	25%	48%	215
Témoigne d'une réflexion ou d'une revendication citoyenne	43%	33%	24%	223
Développe des actions de solidarité	49%	25%	26%	223
Participe d'une mission d'intérêt général	59%	23%	18%	233

Source : Enquête "Observatoire de la vie associative d'Amiens Métropole" - 2012



De l'utilité sociale des associations...

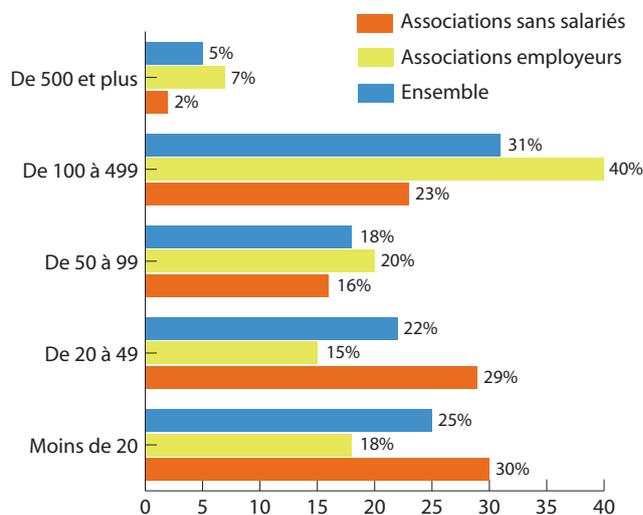
La loi 1901 donne une grande liberté dans l'objet et le but que peuvent se donner les individus associés (hormis celui de partager des bénéfices). On peut créer des structures pour des motifs très variés qui vont de l'association réservée à un cercle fermé jusqu'à des associations plus ouvertes, à vocation citoyenne et générale. La question de l'utilité sociale est une réflexion centrale des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme de l'État (dont les associations sont parfois les partenaires indispensables). L'économiste Jean Gadrey a synthétisé l'utilité sociale d'un organisme d'ESS. Il s'agit de "toute activité qui a pour résultat et objectif de contribuer à la réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits, à la solidarité [...] et à la sociabilité, à l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable". L'évaluation de l'utilité sociale des activités associatives s'ouvre sur une réalité multiple et plus complexe à laquelle se heurte la simple tentation d'une classification construite sur des critères d'ordre quantitatifs. Ainsi par exemple, une association de diffusion culturelle ou bien un club de loisirs pour seniors revêtent des dimensions d'intérêt général et de solidarité qui dépassent leur activité propre. Dimensions dont, bien souvent, les membres d'associations eux-mêmes n'ont pas conscience ou ne placent pas comme premier ressort de leur action. En interrogeant les associations sur la manière dont elles conçoivent leur action, l'enquête montre qu'elles perçoivent de manière très différente leur apport pour la vie en société et cela même lorsque les associations répondantes ont des activités très proches.

Des activités associatives aux dimensions disparates

Si l'on se réfère au nombre de leurs adhérents, le profil des associations de la Métropole amiénoise est à peu près partagé en part équivalente entre associations comptant moins de 50 membres et celles comptant plus de 50 membres. On peut noter, comparativement à l'enquête RNMA menée sur d'autres villes, une présence moins forte de très grandes structures comptant plus de 500 adhérents. D'une manière générale, les associations employeurs ont en majorité plus de 50 adhérents. Ceci démontre que la présence de professionnels au sein d'une association

est un élément déterminant quant à l'ouverture de la structure au public. De la même manière, le salariat peut contribuer à amplifier le bénévolat autour d'un projet associatif.

Nombre d'adhérents à jour de cotisations en 2011



Source : Enquête "Observatoire de la vie associative d'Amiens Métropole" - 2012

Les adhérents peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières ne représentent toutefois que 10% du nombre d'adhérents et sont surtout présentes dans les associations de défense des droits et des causes (défense du cadre de vie, associations de consommateurs, de défense de l'environnement, de connaissance du patrimoine naturel, etc). Par ailleurs, on observe que les associations employeurs ont une part un peu plus élevée de personnes morales (16%) comparé aux associations sans salariés (5%).

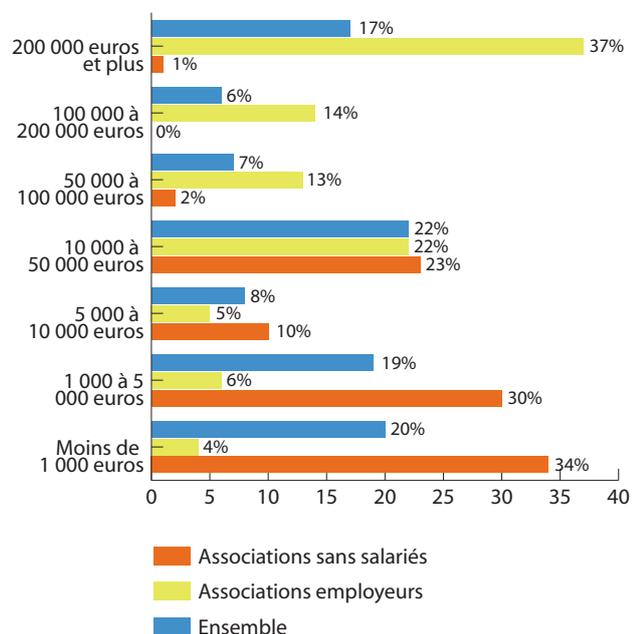
Des associations aux moyens d'action divers

L'examen des budgets des associations met en évidence des budgets annuels de fonctionnement relativement modestes. Un peu moins de la moitié des associations répondantes (47%) ont un budget inférieur ou égal à 10 000 euros.

Une répartition assez nette se fait jour entre associations sans salariés et associations employeurs. Les associations reposant uniquement sur le bénévolat ont majoritairement des budgets inférieurs à 5 000 euros tandis que les associations employeurs ont le plus souvent un budget supérieur à 100 000 euros. Parmi ces dernières ce sont les associations du secteur de l'éducation-formation ainsi que celui de la culture et celui de l'action sociale qui gèrent les budgets les

plus importants. Parmi les associations sans salariés, ce sont plus classiquement les associations sportives et celles œuvrant dans l'action caritative et humanitaire qui ont les budgets les plus élevés.

Budget annuel de fonctionnement (en %)

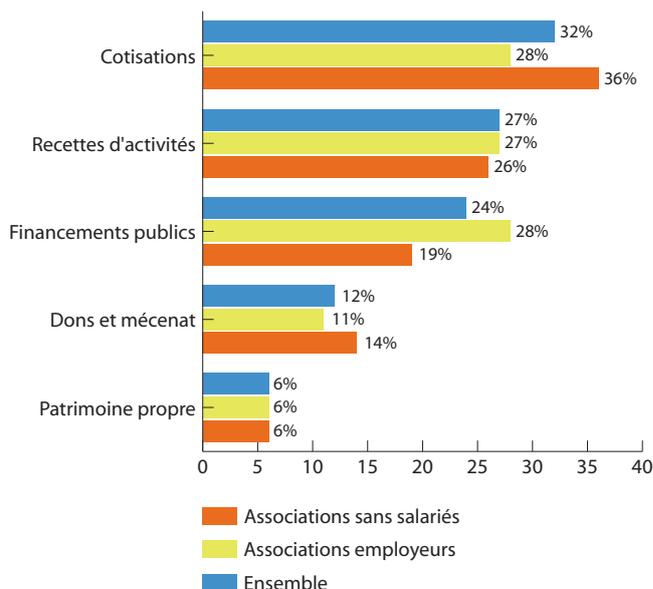


Source : Enquête "Observatoire de la vie associative d'Amiens Métropole" - 2012

Le financement des associations sur Amiens Métropole

Les associations fonctionnent avec des financements de natures et d'origines diverses. Des éléments déterminants comme le projet associatif et l'existence ou non d'emplois salariés viennent jouer de manière évidente sur les ressources des associations. Les cotisations demeurent la ressource essentielle pour 32% des associations ayant répondu à l'enquête. Les recettes d'activité et/ou d'autofinancement sont la ressource principale pour un peu plus du quart des associations répondantes. Les financements d'origine publique ne viennent qu'en troisième position. Contrairement à une idée répandue, la majorité des associations fonctionne sans financement public ou avec des financements publics minoritaires dans les budgets. Constat qui a été clairement établi dans l'enquête construite par le RNMA et corroboré avec les données récoltées par l'enquête menée sur Amiens Métropole.

Classement des ressources citées par les associations (en %)



Source : Enquête "Observatoire de la vie associative d'Amiens Métropole" - 2012

Les ressources d'autofinancement des associations

Les cotisations des adhérents constituent rarement une ressource importante dans le budget d'une association. Les associations sportives constituent une exception à ce constat lorsque la cotisation est couplée à une licence. Il existe d'autres types de recettes d'activité qui peuvent fournir une ressource plus importante pour les associations. Les ressources d'autofinancement sont complémentaires aux cotisations et subventions publiques. Il s'agit la plupart du temps, d'événements de soutien en lien avec le projet associatif comme des spectacles, des repas des ventes d'objets ou bien encore des loteries ou tombolas. Les associations peuvent organiser six événements de ce type par an en bénéficiant d'exonération fiscale. Les associations peuvent aussi vendre sous forme de prestation un savoir-faire particulier, que ce soit à travers les compétences de salariés ou de bénévoles. Ces activités doivent toutefois rester accessoires c'est-à-dire que les activités non lucratives de l'association doivent rester significativement prépondérantes.

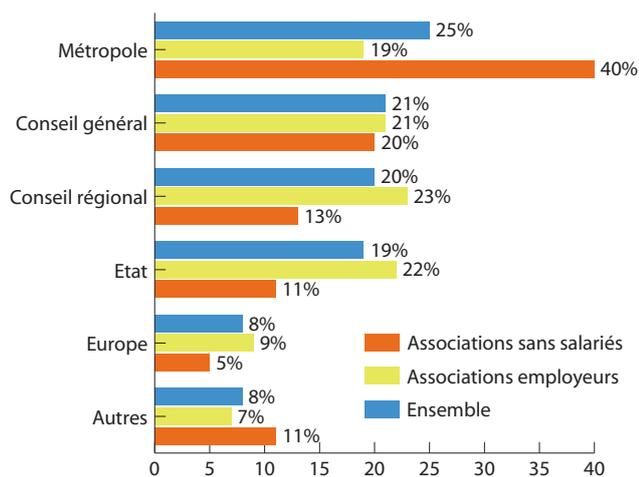
Nous retrouvons aussi, dans ces ressources d'autofinancement, les recettes d'activités à proprement parler. Il s'agit des services aux adhérents qui sont une part essentielle de revenus pour beaucoup d'associations (centre de loisirs, garderie...).

La présence de salariés joue fortement sur le niveau de contributions des financements publics dans les budgets des associations. L'enquête nous indique, à cet effet, que les financements publics représentent une contribution supérieure à 50% du budget total pour une grande majorité des associations employeurs (57%). À l'inverse, une bonne part des associations de bénévoles (46%) indique que les financements publics représentent moins de 20% de leur budget annuel.

L'engagement financier des pouvoirs publics vis-à-vis des petites structures bénévoles rentre plutôt, à l'image des autres territoires observés, dans une logique de "soutien moral". Il s'agit d'une forme de reconnaissance symbolique et non d'une politique de soutien financier visant au maintien et au développement de l'activité. Il n'en demeure pas moins que l'aide des collectivités et notamment celle de la commune ou de l'agglomération ne se réduit pas uniquement à des versements d'argent. On peut citer le soutien apporté en termes matériel ou immobilier.

Au sujet de l'hébergement, l'enquête révèle qu'une majorité d'associations le sont à titre gratuit. Ceci est le cas pour une très grande partie des associations sans salariés (82%) mais aussi pour une part relativement importante des associations employeurs (42%). Les associations employeurs ont, en effet, des ressources financières qui leur permettent d'être locataires pour la majorité d'entre elles (54%). Les associations hébergées à titre gratuit le sont majoritairement par les collectivités publiques. La Mairie est la première de ces collectivités qui offrent un lieu d'hébergement.

Classement selon l'importance des partenaires publics (en %)



Source : Enquête "Observatoire de la vie associative d'Amiens Métropole" - 2012

Amiens Métropole⁷ apparaît comme le premier partenaire public des associations locales. Cela concerne

particulièrement les associations reposant sur le bénévolat. Au classement des partenaires publics de la vie associative, viennent ensuite, en part équivalente, le Conseil général et Conseil régional. Comparé aux résultats de l'enquête menée dans plusieurs villes par le RNMA, on note un soutien plus conséquent de la Région. Ce constat reflète en partie l'implication forte de cette dernière en matière de vie associative (emplois solidaires, services dédiés, soutien aux têtes de réseau...). À l'image de l'État, le soutien financier du Conseil régional est plus accentué vers les associations employeurs⁸. Toujours en comparaison de l'enquête RNMA menée en 2009, on note un rééquilibrage entre l'apport de l'Europe qui augmente et le soutien des autres partenaires publics⁹ qui diminue. Cette enquête est confirmée par l'étude réalisée en 2013 par Viviane Tchernonog.

L'emploi dans les associations d'Amiens Métropole

Un réel impact sur le territoire

Les établissements employeurs du secteur associatif

Même si la majorité des associations d'Amiens Métropole fonctionne grâce à l'action des bénévoles, le secteur associatif rassemble un nombre d'emplois non négligeable. Les données de l'Insee permettent de fournir des points de repères, sachant toutefois que les outils de la statistique nationale sont adaptés pour faire de la démographie d'entreprise¹⁰.

Les établissements employeurs du secteur associatif d'Amiens Métropole correspondent, pour les trois quarts, à des structures de petite taille occupant moins de 10 salariés. Suivant les définitions du secteur économique classique, on peut qualifier ces structures de micro-entreprises¹¹.

Par ailleurs, on observe une répartition des établissements employeurs associatifs, selon la taille de leur effectif, équivalente à celle observée au niveau national. On note ainsi que 16% des établissements associatifs ont des effectifs compris entre 10 à 49 salariés et 6 % des établissements associatifs ont des effectifs de 50 salariés et plus (ce qui est toutefois légè-

7-La particularité du territoire étant que la commune d'Amiens et la Communauté d'agglomération Amiens Métropole sont gérées par la même structure administrative.

8-On peut mentionner ici le dispositif "emplois solidaires" piloté par le conseil régional afin de favoriser la création d'emplois associatifs.

9-Parmi les partenaires publics mentionnés par les associations répondantes, nous pouvons citer à titre d'exemple : l'ARS (Agence régionale de santé), le GRSP (Groupement régional de santé publique), l'ASP (Agence de services et de paiement), la CDC (Caisse des dépôts et consignations), l'ACSE (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), la DAIC (Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté).

10-L'unité de base de l'Insee est le nombre d'établissement et non le nombre d'associations. Une association, comme une entreprise, peut regrouper plusieurs "établissements" ayant des numéros de Siret distincts.

11-Suivant les définitions adoptées par le ministère de l'Économie et des finances et par l'Insee, les micro-entreprises occupent moins de 10 personnes, la très petite entreprise (TPE) moins de 20 personnes, la petite entreprise moins de 50 personnes et l'entreprise moyenne moins de 250 personnes

ment supérieur au niveau national)¹². Il faut préciser à ce sujet que seul un établissement est référencé sur l'agglomération comme occupant 200 personnes et plus. Les structures les plus importantes sont, pour la plupart, dans les secteurs de l'action sociale et de l'enseignement. Pour l'ensemble du secteur associatif d'Amiens Métropole, chaque établissement emploie en moyenne 10 salariés, chiffre qui correspond à la moyenne nationale¹³.

Une concentration sur la ville-centre d'Amiens

Repères sur l'emploi associatif pour Amiens Métropole (en%)

	Établissements associatifs employeurs (en nb pour 2010)	% du nombre total d'établissements employeurs (tous secteurs confondus en 2010)	Effectifs salariés dans établissements du secteur associatif (en nombre pour 2010)	% du nombre total de postes salariés dans les établissements actifs (tous secteurs confondus en 2010)
Amiens Métropole	831	7%	8603	9%
Amiens	665	7%	7245	10%
Hors Amiens	166	6%	1358	7%

Source : Insee-Clap 2010

Au 31 décembre 2010, Amiens Métropole comptabilisait 831 établissements de type associatif employant des salariés. À partir de cette donnée, on peut estimer le nombre d'associations employeurs à 720 environ sur le territoire¹⁴.

On note une concentration de ces établissements dans la ville-centre du territoire. En effet, la commune d'Amiens regroupe 665 établissements à elle seule, soit les 4/5^e des associations employeurs de l'agglomération. Les effectifs salariés se concentrent de la même manière. Un peu plus de 8 postes salariés associatifs sur 10 sont recensés sur la ville-centre. Il faut tout de même préciser que nombre de structures ayant leur siège à Amiens ont une aire d'intervention qui va de l'agglomération jusqu'à la région (voire plus). Tous les emplois ainsi mentionnés ne sont pas nécessairement basés sur la ville d'Amiens.

Les établissements du secteur associatif ont le même poids vis-à-vis des secteurs classiques de l'économie (public et privé) que ce soit dans la ville-centre d'Amiens ou dans les autres communes de l'agglomération. On observe cependant que le secteur associatif représente 1 poste salarié sur 10 dans la ville-centre tous secteurs confondus (secteur privé et

public) quand, pour les autres communes de l'agglomération, il représente une proportion moindre. Ceci laisse induire une taille relativement plus importante des établissements employeurs associatifs présents sur la commune d'Amiens comparativement à ceux présents dans les autres communes de l'agglomération. Au-delà de cette particularité et avant toute chose, cela démontre le poids économique considérable du secteur associatif pour la ville d'Amiens.

Les caractéristiques de l'emploi associatif sur Amiens Métropole

Concernant l'observatoire de la vie associative d'Amiens Métropole, l'échantillon d'associations employant des salariés et répondantes à l'enquête comporte certaines caractéristiques. On peut tout d'abord constater que leur répartition selon le nombre de salariés présents est assez proche de celle comptabilisée pour Amiens Métropole par les statistiques officielles¹⁵. Cependant les résultats de l'enquête sont bien évidemment à considérer avec précaution et dans leurs limites de représentation.

La grande majorité des répondants (80%) sont de petits employeurs avec des effectifs inférieurs à 10 salariés. Les emplois émanant de ces petites structures ne représentent toutefois que 21% du volume total des emplois associatifs répertoriés. À l'opposé, les grosses structures, aux effectifs supérieurs à 49 salariés, sont peu nombreuses (4% des associations employeurs). Elles représentent pourtant près d'un emploi associatif sur deux.

Répartition des associations employeurs et des emplois salariés selon le secteur d'activité

Secteurs d'activités	Structures employeurs	Emplois salariés
Sports	25%	4%
Culture	17%	14%
Action sociale	14%	49%
Éducation, formation professionnelle, insertion	13%	22%
Action caritative et humanitaire	10%	3%
Loisirs	8%	4%
Défense des intérêts éco., développement local	8%	4%
Opinion, expression, défense droits et causes	5%	2%
Santé	2%	0%
Ensemble	100%	100%

Source : Enquête "Observatoire de la vie associative d'Amiens Métropole", 2012.

12-Selon les données Insee-Clap 2010 pour la France, 16% des établissements associatifs ont des effectifs compris de 10 à 49 salariés et 4% des établissements associatifs ont des effectifs de 50 salariés et plus.

13-CNCRE. Observatoire national de l'ESS 2012 : Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire. Juris Éditions, 2012, p 49.

14-Estimation basée sur le ratio préconisé par Viviane Tchernonog (1.15 établissements pour 1 association). Le nombre d'associations employeurs ayant leur siège sur un territoire est difficile à déterminer. Certains établissements sont rattachés à la même association ayant son siège sur Amiens Métropole. D'autres sont rattachés à une association dont le siège est basé hors du territoire. Par ailleurs, la méthode de calcul et le ratio utilisé ici sont susceptibles de se modifier suivant la conjoncture.

15-117 associations employeurs ont répondu à l'enquête. L'échantillon des répondants se répartit de la manière suivante : 81% ont des effectifs inférieurs à 10 salariés ; 15% ont des effectifs compris entre 10 et 49 salariés ; 4% ont 50 salariés et plus.

Pour les données Insee-Clap 2010, les établissements actifs du secteur associatif d'Amiens Métropole se répartissent de la manière suivante : 78% des établissements ont des effectifs inférieurs à 10 salariés ; 16% ont des effectifs compris entre 10 et 49 salariés ; 6% ont 50 salariés et plus.

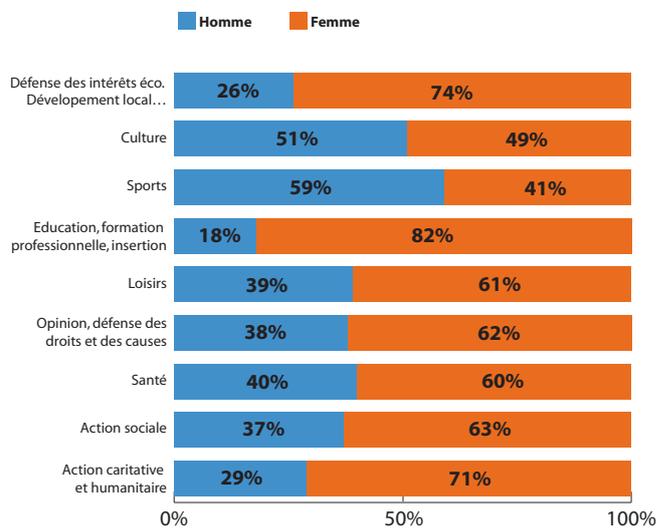
On observe une répartition inégale du travail salarié selon les secteurs d'activité. Le domaine de l'action sociale est le 3^e secteur associatif au regard du nombre d'établissements employant des professionnels. Il représente pourtant à lui seul quasiment la moitié des emplois associatifs. À l'inverse, le domaine des sports est faiblement employeur au regard de son poids dans le paysage associatif local. C'est le secteur qui compte le plus de structures recourant à de l'emploi salarié mais ne représente qu'une part très minime de l'emploi associatif sur le territoire. Il s'agit d'un secteur où l'emploi est très fragmenté à l'image du professeur de sport employé pour quelques heures par semaine.

L'enquête relève, par ailleurs, que la moitié des contrats de travail prennent la forme d'un CDI¹⁶. Cette forme de contrat est moins répandue dans le secteur associatif comparativement aux autres secteurs de l'économie (privé et public) où il reste la norme (80 à 90% des contrats de travail). On observe ainsi un poids plus conséquent des autres types de contrats. Néanmoins, les emplois sous forme de CDD sont relativement peu nombreux ou présents dans notre échantillon (16%) ; environ un tiers des emplois répertoriés relèvent d'un autre type de contrat¹⁷. Il s'agit le plus souvent de contrats d'insertion (CDDI), de contrats aidés (CUI, Contrats d'avenir), de contrats d'intérim, de stagiaires de la formation professionnelle ou d'intermittents du spectacle dans le domaine culturel. Par conséquent, si on suit la répartition des réponses de notre échantillon, nous pouvons en déduire que le secteur associatif d'Amiens Métropole fait appel à des contrats temporaires, précaires et partiels de manière non négligeable puisque cela représente un emploi sur deux.

Les associations répondantes à l'enquête sont partagées sur la question de la mutualisation de l'emploi. La moitié se déclare prête à partager de l'emploi tandis que l'autre moitié adopte la position inverse. On note cependant que les associations faisant déjà appel à des salariés sont majoritairement favorables (62%) à cette proposition. En lien avec cette question, une majorité d'associations (66%) n'éprouvent pas de lacunes particulières en matière de main-d'œuvre salariale. Néanmoins, pour celles qui recherchent des compétences professionnelles, le besoin se fait d'abord ressentir en métiers et qualifications spécifiques (exemple : animateur sportif, régisseur, etc.). Ce manque est particulièrement ressenti par les associations employeurs. Les besoins en compétences administratives (secrétariat, comptabilité, etc.) sont

également importants. Ce besoin est également plus ressenti par les associations employeurs. Au regard des réponses récoltées par l'observatoire, il semble qu'un travail sur la mutualisation des emplois et compétences à travers un Groupement d'employeurs associatifs (GEA) est à poser.

Répartition des salariés par genre selon les secteurs d'activité



Source : Enquête "Observatoire de la vie associative d'Amiens Métropole", 2012.

L'emploi associatif est majoritairement féminin (56%) sur le territoire métropolitain tandis que la proportion est de 49% pour l'ensemble des emplois (tous secteurs confondus). Cette réalité s'explique en partie par la prédominance de certains domaines associatifs qui se recoupent avec les secteurs d'activités économiques comportant les plus forts taux de féminisation (enseignement, action sociale, santé...)¹⁸. Néanmoins, comme dans d'autres territoires qui ont fait l'objet d'un observatoire de la vie associative, le contraste est saisissant avec le genre des dirigeants associatifs, majoritairement masculin.

16-L'enquête CNRS-Matisse-Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations de 2005-2006 relève 53% de contrats en CDI, l'enquête de 2011 de l'Observatoire de la vie associative menée sur la métropole Lilloise donne aussi 50% de contrats en CDI.

17-Il faut préciser à ce sujet le poids conséquent, parmi les répondants à l'enquête, des associations œuvrant dans l'insertion par l'Activité Économique.

18-Cf les données Insee du recensement 2009 sur l'emploi au lieu de travail.

Gouvernance et bénévolat

Qui sont les bénévoles dirigeants des associations ?

Catégorie socioprofessionnelle des membres du Bureau des associations d'Amiens Métropole (en %)

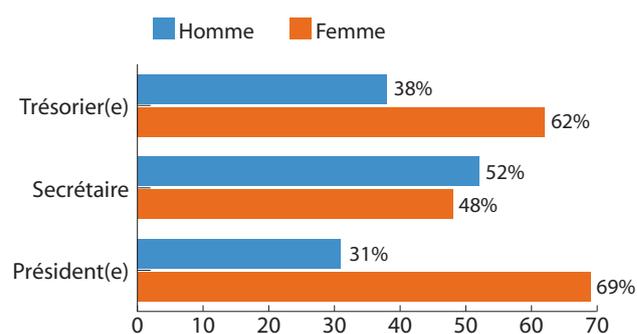
	PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE	TRÉSORIER
Agriculteurs	1%	2%	1%
Professions libérales	8%	5%	5%
Chefs d'entreprise	5%	5%	7%
Cadres supérieurs	21%	10%	15%
Cadres moyens	24%	22%	27%
Enseignants	16%	19%	11%
Employés	19%	30%	28%
Ouvriers	3%	3%	3%
Étudiants	3%	4%	5%

Source : Enquête "Observatoire de la vie associative d'Amiens Métropole" - 2012

À la lecture du tableau ci-dessus, on observe que les fonctions de dirigeants sont majoritairement occupées par des catégories supérieures ou moyennes et par des enseignants. La participation des employés, plus limitée au niveau des fonctions de président, est relativement plus importante en ce qui concerne les fonctions de secrétaire et de trésorier. Les agriculteurs et ouvriers sont quasiment absents des fonctions de dirigeants. On les retrouve, pour l'essentiel, dans les secteurs de l'action caritative/humanitaire ainsi que dans le sport.

Les études nationales tendent à montrer que les actifs de 35 à 65 ans sont ceux qui font le plus de bénévolat. On fait le même constat sur Amiens Métropole dans la composition des dirigeants bénévoles. Les actifs (secteur privé et public confondus) représentent 60% des dirigeants d'associations. Les retraités sont tout de même une part significative (30%) des effectifs bénévoles et dirigeants, proportion nettement supérieure à leur part dans la population du territoire¹⁹. Cette forte représentation des actifs explique les résultats recueillis par l'observatoire sur l'engagement associatif des dirigeants en termes de temps. En effet, la majorité des dirigeants associatifs consacrent moins de 5 heures par semaine à la gestion de l'association. Toutefois, en considérant l'ensemble des réponses récoltées sur l'observatoire rapportées à l'échelle d'une année comptable, le temps consacré par les dirigeants associatifs représente 110 Équivalent Temps Plein (ETP)²⁰.

Genre des dirigeants associatifs d'Amiens Métropole (en %)



Source : Enquête "Observatoire de la vie associative d'Amiens Métropole" - 2012

Avec 69% des présidences d'associations occupées par des hommes, les femmes n'ont qu'un accès limité à la fonction de président. La situation est identique pour la fonction de trésorier. La fonction de secrétaire est celle où l'on s'approche le plus de la parité avec une courte majorité de femmes. On peut objecter que la tâche de secrétaire est un peu plus éloignée du pouvoir de décision même si elle n'en reste pas moins importante. Les secteurs de la culture, du sport et de l'action caritative/humanitaire sont ceux où les femmes sont le plus présentes dans les bureaux.

D'une manière générale, nous pouvons noter que le secteur associatif reflète les inégalités de genre existant plus largement dans la société française.

Le bénévolat dans les instances de décision (conseil d'administration et bureau)

Les bénévoles administrateurs sont peu nombreux sur le tissu associatif d'Amiens Métropole. Une grande majorité des conseils d'administration des associations du territoire est composée de moins de 10 membres. On note une différence entre les associations de bénévoles et les associations employeurs quant à la taille de cette instance de décision. La majorité des associations faisant appel à de l'emploi salarié ont plus de 10 membres dans leur conseil d'administration. La majorité des associations reposant uniquement sur du bénévolat comptent moins de 6 membres. De manière globale, la majorité des associations (63%) déclarent ne pas rencontrer de difficultés à renouveler les membres de leur conseil d'administration. Néanmoins, les associations éprouvant de telles difficultés invoquent majoritairement

19-Insee-2009, la part de l'ensemble des hommes et femmes de plus de 65 ans est équivalente à 13,57% de la population totale d'Amiens Métropole.

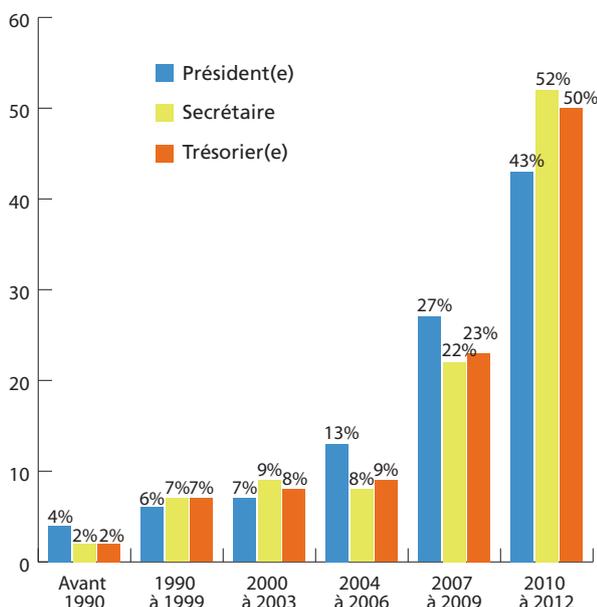
20-Un ETP représente la durée théorique annuelle de travail à temps plein d'un salarié, considérée sur une année comptable.

la peur des responsabilités. Il n'y a pas de différences à ce sujet entre les associations sans salariés et les associations employeurs. Parmi les pistes d'explications relatives à ce problème, nous pouvons évoquer l'augmentation du temps administratif au détriment, notamment, de l'action associative proprement dite. La disponibilité limitée des bénévoles et la nécessité de compétences pour la gestion d'une structure sont aussi invoquées par les associations. On peut également citer l'augmentation de la jurisprudence associative, l'augmentation des affaires prud'homales dans le secteur associatif, de même que des contraintes administratives, réglementaires et financières de plus en plus pesantes.

Il semble ne pas y avoir de difficultés non plus à renouveler les bénévoles pour occuper les fonctions centrales de direction au sein des bureaux. On observe, tout d'abord, qu'un peu plus d'un dirigeant sur deux n'est pas à l'origine de la création de la structure. On note toutefois que 32% des dirigeants associatifs sont des membres fondateurs de la structure, ce qui est une part non négligeable. Cette proportion est plus importante chez les présidents d'associations puisque 44% d'entre eux se trouvent être à l'origine de l'association.

Concernant la composition des bureaux dans la durée, on note une situation partagée entre le renouvellement et la stabilité. La majeure partie des dirigeants associatifs sont mandatés depuis moins de 3 ans. Un peu plus du tiers des membres de bureaux en 2012 sont en place depuis 3 à 9 ans. Les dirigeants en place depuis 10 ans ou plus représentent 16% des effectifs. On remarque au sujet de ce turn-over qu'il n'existe pas de spécificité. Quelle que soit la fonction, les taux d'ancienneté sont plutôt similaires.

Ancienneté dans les fonctions de direction (en %)

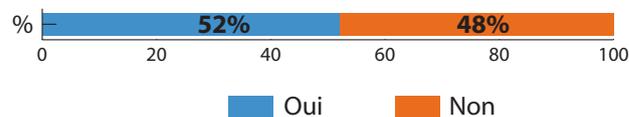


Source : Enquête "Observatoire de la vie associative d'Amiens Métropole" - 2012

Les attentes et demandes des associations

Le besoin de bénévoles

Manque de bénévoles dans l'association



Source : Enquête "Observatoire de la vie associative d'Amiens Métropole" - 2012

Une majorité d'associations répondantes déclare manquer de bénévoles. À propos du type de bénévole recherché, les besoins se font ressentir principalement dans les fonctions d'animation de la structure (34% des réponses émises). Viennent ensuite, à un niveau équivalent, les besoins de gestion/administration (21%) et les fonctions techniques ou requérant des compétences particulières (20%). Concernant plus précisément ces qualifications particulières, les associations répondantes ont fait remonter des besoins généraux que l'on peut regrouper. On recense tout d'abord un besoin en savoir-faire informatique et en matière de communication (création et maintenance de blog, site internet, utilisation de logiciels...). Les associations font ensuite remonter un besoin en compétences techniques, que ce soit pour l'encadrement d'activités (exemple : le besoin d'animateurs diplômés dans les actions sportives et/ou éducatives) ou l'accompagnement des structures (exemple : le besoin de juristes ou spécialistes suivant les domaines).

Sur ces trois types de besoins que sont l'animation, la gestion et les fonctions techniques, il n'y a pas de différences entre associations fonctionnant uniquement sur le travail bénévole et associations employeurs. Cependant, il y a d'autres types de besoins qui s'ordonnent de façon différente selon la nature de la structure (employeur ou non). Le manque d'engagement bénévole au niveau de la direction des structures semble plus prépondérant pour les associations employeurs (21% contre 16% pour les structures non-employeurs). Les fonctions dirigeantes bénévoles dans la vie associative désignent les activités et responsabilités à assumer dans les instances de décision que sont le conseil d'administration et le bureau. Les associations sans salariés, quant à elles, sont plus en recherche de bénévoles pour aider aux activités ponctuelles de l'association (exemples : tractage, tenue de permanences et "coups de main").

Les perspectives des associations

Les éléments susceptibles de renforcer la viabilité et le développement de l'association.

La mise à disposition de locaux	19%
Un allègement des contraintes ou des procédures administratives	16%
Disposer plus facilement de salariés ou de bénévoles compétents	15%
La création d'outils de communication (annuaires, sites)	13%
L'adaptation de la durée des aides publiques	12%
Ma mise en place de coopérations inter-associatives	10%
Une aide technique pour la gestion	9%
Une formation continue pour les bénévoles	6%

Source : Enquête "Observatoire de la vie associative d'Amiens Métropole" - 2012

Questionnées sur les moyens de se renforcer ou de se développer, les associations citent en priorité "la mise à disposition de locaux" ainsi qu'un "allègement des contraintes et procédures administratives". Les responsables associatifs semblent être plus sensibles et soucieux aux besoins techniques et logistiques de leur structure. Ce résultat est, en partie, à mettre en lien avec la situation générale décrite précédemment d'une augmentation des charges administratives et réglementaires. Ce contexte peut expliquer que les propositions de gestion des ressources humaines soient moins fréquemment formulées.

La demande en ressources humaines, contenue dans la proposition "disposer plus facilement de salariés ou de bénévoles compétents", arrive en troisième place. Par ailleurs, "la formation continue des bénévoles" est la proposition la moins évoquée par les associations comme étant susceptible de renforcer et développer leur projet associatif. Sur ce résultat en particulier, il est d'ailleurs à rappeler qu'une majorité d'associations recherchent majoritairement des bénévoles dans des fonctions dites supports de la structure (animation, gestion, technique). Au regard de cette situation et des résultats dégagés sur les deux propositions axées autour de la gestion des ressources humaines, nous pouvons esquisser une tendance. En effet, les associations semblent mettre l'accent sur la recherche de nouvelles compétences et moins sur la formation des capitaux humains déjà acquis. Cela pourrait se traduire par une sorte de "turn-over" des compétences plus qu'une fidélisation des bénévoles (comme des salariés) et déboucher, à terme, sur une fragilisation du projet associatif.

Si on affine les réponses, on note que la mise à disposition de locaux est une demande commune aux associations employeurs comme aux associations de bénévoles (avec un accent plus fort de la part de ces dernières). Les autres demandes diffèrent selon la nature des structures. Ainsi, l'allègement des contrain-

tes administratives et l'adaptation de la durée des aides publiques sont mises en avant par les structures s'appuyant sur des professionnels salariés. La "création d'outils de communication" et "disposer plus facilement de bénévoles ou salariés compétents" sont les demandes les plus fréquemment formulées par les associations sans salariés.

D'une manière générale, les associations craignent fortement et ressentent des difficultés de financements quant à leurs activités. Certaines notent des difficultés pour la mise en paiement des cotisations de leurs membres et une baisse des nouvelles adhésions ou de leur renouvellement. Les associations, souvent en prise directe avec des publics différents, observent ainsi les difficultés sociales de la crise économique. Cela se ressent aussi sur l'engagement des bénévoles et le peu de temps disponible. Le même constat s'applique aux dons et legs qui se raréfient. Une grande majorité d'associations disent ressentir ou craindre pour l'avenir une baisse des aides publiques. Ceci a des répercussions directes sur l'emploi comme le gel de nouvelles embauches mais aussi sur les projets qui sont simplement arrêtés ou revus à la baisse. C'est ainsi tous les modes de financements des associations (cotisations, dons et legs, ressources d'activités, patrimoine propre, mécénat, financements publics) qui semblent touchés par la crise. Certaines associations font aussi part de leur défiance sur le mode de contractualisation avec les partenaires publics. L'appel d'offres, qui suit le code des marchés publics et inclut logiquement la mise en concurrence entre les opérateurs susceptibles de répondre, ne semble pas correspondre à la spécificité de la vie associative basée sur la mutualisation et la mise en réseaux des moyens. De même l'appel à projets semble produire une certaine confusion chez les associations qui le confondent parfois avec une commande publique. La procédure de l'appel à projet relève du régime de la subvention. Celle-ci doit laisser une part significative à l'initiative associative à travers notamment la mise en œuvre d'un diagnostic partagé (qui nécessite des indicateurs communs entre les pouvoirs publics et les associations). La différence avec une commande publique se joue surtout à travers le degré de précision dans la formulation du besoin identifié par la collectivité publique. Cette procédure peut-être ainsi vue comme étant à mi-chemin entre la procédure d'appel d'offres et le régime de la subvention; elle peut prêter de la sorte à mésinterprétation.



Résumé

Le travail d'observation de la vie associative réalisé sur le territoire d'Amiens Métropole au cours de l'année 2012 fait ressortir un certain nombre de constats. Nous avons classé ceux-ci en deux catégories: les constats qui sont proches de ce qui peut être observé au niveau national et ceux qui sont plus spécifiques au territoire.

Des constats proches des observations nationales

Une dynamique de créations d'associations soutenue très proche de la moyenne nationale.

Des associations de taille et d'activité très diverses, avec une prédominance des trois secteurs de la culture, du sport et des loisirs.

Des dirigeants au profil peu représentatif de l'ensemble de la population, avec une surreprésentation des cadres et une sous représentation des ouvriers.

Des femmes moins présentes dans les fonctions de dirigeants et une répartition des rôles marquée suivant le genre: les hommes sont plus souvent président ou trésorier, les femmes sont plus souvent secrétaire.

Un fort besoin de compétences bénévoles notamment sur les fonctions de direction, animation, gestion, fonctions techniques.

Un emploi associatif plutôt féminin, marqué par le temps partiel et la précarité.

Des budgets qui associent souvent des sources diverses de revenus: cotisations, recettes d'activités, financements publics, dons et mécénat, plus rarement les associations détiennent un patrimoine propre.

Des liens importants avec les pouvoirs publics. La mairie étant le principal partenaire des associations.

De fortes inquiétudes sur le maintien de l'emploi et de l'activité.

Des constats plus spécifiques à Amiens Métropole

Une dynamique de créations d'associations qui reste importante sur les années 2009-2011 comparée à d'autres territoires où l'on note un léger ralentissement dû à la crise.

des créations d'associations plus fortes dans les domaines de l'éducation-formation, de la défense des intérêts économiques et du médico-social.

Un poids économique notable, notamment en matière d'emploi: un nombre élevé de structures employeuses et une part de l'emploi conséquente.

Une répartition des secteurs d'activités un peu différente de la moyenne nationale: plus d'associations dans les secteurs de l'action caritative/humanitaire et de l'éducation/formation, moins d'associations de loisirs, de santé et dans la défense des droits et causes.

Un modèle économique davantage basé sur les ressources propres et les financeurs publics que sont la Métropole, le Conseil général, le Conseil régional et l'État. L'action financière de l'État, comme du Conseil régional, est accentuée en direction des associations employeurs.





La Maison des associations d'Amiens Métropole

est le lieu mutualisé des ressources et des synergies de la vie associative locale. Elle permet au public, aux porteurs de projets et aux associations de trouver des réponses à leurs questions.

Les aides techniques (aide à la gestion, mise en page de documents de communication, etc.) ainsi que la mise à disposition de bureaux partagés, de boîtes aux lettres et de photocopieuses sont autant de services permettant aux associations de développer leurs projets et de construire leurs actions.

En plus d'un soutien logistique, la Maison des associations est un lieu de ressources, de conseils et d'informations pour aider et soutenir le milieu associatif et renseigner toute personne qui recherche des structures associatives.

La Maison des associations organise des salons comme Agora (le salon des associations) et participe également à de nombreux moments de réflexion et de convivialité : des colloques, des fêtes, des projets interassociatifs multiples, des groupes de travail, qui contribuent ainsi à la dynamisation de la vie associative locale.

Services délivrés par la Maison des associations :

- Informations juridiques, fiscales et comptables relatives aux associations
- Aide à la création d'associations (rédaction de statuts, montage de dossiers, etc.)
- Maquettage et Imprimerie : conception et réalisation de divers supports de communication
- Photocopies, envois en nombre, domiciliation postale, location gratuite de bureaux partagés et de petites salles de réunion
- Gestion informatique en comptabilité et en paye
- Relais d'informations via notre site Internet, la *Feuille de Lierre* et les médias locaux
- Formations gratuites et conseils personnalisés
- Centre de ressources pour les particuliers, les services publics et les associations





Maison des associations d'Amiens Métropole
12 rue Frédéric-Petit
80000 Amiens
Tél. 03 22 92 50 59
Fax 03 22 92 89 46
contact@maam.fr
<http://www.maam.fr>



*Les partenaires des observatoires locaux
de la vie associative RNMA*



**Réseau national
des Maisons d'associations**
contact.rnma@maisonsdesassociations.fr
www.maisonsdesassociations.fr

